



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.: Générale
9 septembre 2008

Français
Original : Anglais

**Conférence des Parties à la Convention de Vienne
pour la protection de la couche d'ozone**

Huitième réunion

Doha, 16–20 novembre 2008

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire *

**Examen des questions concernant la Convention de Vienne et
des questions concernant à la fois la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal :
état du Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche
et d'observations systématiques dans le cadre de la Convention de Vienne**

**Rapport du Secrétariat de l'ozone concernant le Fonds général
d'affectation spéciale destiné à financer des activités de
recherche et d'observations systématiques dans le cadre de la
Convention de Vienne et les arrangements institutionnels qui ont
été pris conformément à la décision VI/2 de la Conférence des
Parties à la Convention de Vienne**

Introduction

1. Le présent document présente un rapport sur l'état du Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques dans le cadre de la Convention de Vienne. Comme le demandaient les Parties au paragraphe 8 de la décision VII/2, ce rapport comprend des informations sur le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale, les contributions versées et les dépenses encourues depuis sa création.
2. Les Parties souhaiteront peut-être examiner le présent rapport, lors du segment préparatoire de la réunion. Elles souhaiteront peut-être prendre note de la situation en ce qui concerne les contributions et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités financées par le Fonds d'affectation spéciale et, si elles le souhaitent, faire des propositions pour qu'une décision appropriée soit prise lors du segment de haut niveau de la réunion.

A. Création du Fonds et arrangements institutionnels

3. Par la décision VI/2 de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) était prié, en consultation avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de créer un Fonds extrabudgétaire destiné à recevoir des contributions volontaires des Parties et des organisations internationales en vue de financer certaines activités de recherche et d'observations systématiques relatives à la Convention dans les pays en développement et les pays à économie en transition. Par cette même décision, le Secrétariat était prié,

* UNEP/OzL.Conv.8/1-UNEP/OzL.Pro.20/1.

entre autres, d'informer les Parties des arrangements institutionnels concernant la prise de décisions sur l'allocation des fonds, et de faire une proposition spécifique pour répondre aux dispositions de cette décision. Cette décision demandait également aux Parties d'examiner les arrangements institutionnels concernant le fonctionnement du Fonds, en tenant compte des développements et des dispositions des autres conventions afin d'éviter tout double emploi.

4. Le Fonds d'affectation spéciale a été créé en février 2003 avec un mandat d'une durée de cinq ans venant à échéance le 31 décembre 2007. Au paragraphe 2 de la décision VII/2, la Conférence des Parties priait le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), agissant par l'intermédiaire du Secrétariat de l'ozone, de prolonger le Fonds d'affectation spéciale jusqu'au 31 décembre 2015. En 2007, le Conseil d'administration du PNUE a approuvé cette prolongation pour continuer à appuyer des activités de surveillance et de recherche dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

5. Le mandat concernant l'administration du Fonds d'affectation spéciale a été envoyé à toutes les Parties en mars 2003, avec une invitation à verser des contributions volontaires. S'agissant des arrangements institutionnels de prise de décisions sur l'allocation des fonds, le Secrétariat de l'ozone et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sont convenus d'un mémorandum d'accord qui a été présenté à la Conférence des Parties à sa septième réunion. Les Parties ont prié le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale de poursuivre leur coopération en ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale conformément aux termes de ce mémorandum, étant entendu que cet accord pourrait être modifié le cas échéant pour répondre à l'évolution des besoins et des conditions.

B. Contributions

6. Depuis 2003, plusieurs Parties ont contribué au Fonds d'affectation spéciale. Les contributions annuelles sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Rapport sur l'état du Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques dans le cadre de la Convention de Vienne au 31 août 2008 (en dollars)

<i>Parties</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>Total</i>
République tchèque				8 000			8 000
Estonie				2 000			2 000
Finlande	5 700	6 138	–			7 776	19 614
Kazakhstan		1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500
Afrique du Sud					30 000	30 000	60 000
Espagne			6 306	6 035			12 341
Suisse					20 677		20 677
Royaume-Uni		17 538				23 449	40 987
Sous-total	5 700	25 176	7 806	17 535	52 177	62 725	171 119
Intérêts perçus	16		1 000	3 000	4 000		8 016
Total							179 135
Moins dépenses à ce jour							31 100
Solde disponible							148 035

C. Activités et dépenses

7. Le Secrétariat de l'ozone et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont continué à coopérer en ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale et ses activités. La coopération a été excellente et, grâce aux contributions versées par plusieurs Parties au Fonds d'affectation spéciale, les activités ci-après ont été menées à bien jusqu'à présent :

1. **Activité 1 : intercomparaisons des instruments Dobson, Dahab (Egypte), 23 février–12 mars 2004**

8. Neuf spectrophotomètres Dobson d'Algérie, du Botswana, d'Égypte, du Kenya, du Nigeria, des Seychelles et d'Afrique du Sud ont été envoyés à Dahab (Égypte) à des fins de comparaison sous la direction de l'Agence météorologique égyptienne et avec la participation d'experts de la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis, du Service météorologique allemand et de l'Institut hydrométéorologique tchèque. Huit des neuf instruments ont été étalonnés de façon à pouvoir mesurer l'ozone total avec une précision supérieure à 1 % et le neuvième a été envoyé en Allemagne pour réparation et étalonnage avant d'être remis en service.

2. **Activité 2 : étalonnage de l'instrument Brewer no. 176 à Katmandou (Népal), 20-26 septembre 2006**

9. L'étalonnage a été effectué au campus Kirtipur de l'Université de Tribhuvan près de Katmandou par un expert de la société International Ozone Services Inc. avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne par l'intermédiaire de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). L'instrument a été installé début 2001 et il a fonctionné pendant deux ans, puis il est resté hors service jusqu'à la visite de l'expert en septembre 2006. Pour le remettre en marche, il faudrait une nouvelle source d'alimentation électrique et reprogrammer son nouveau système électronique.

3. **Activité 3 : étalonnage de l'instrument Brewer no. 116 à Bandung (Indonésie), 5-9 septembre 2006**

10. L'étalonnage a été effectué à l'Institut national indonésien de l'aéronautique et de l'espace, à Bandung, par un expert de la société International Ozone Services Inc. avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne par l'intermédiaire de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). L'appareil a été installé début 1995 et la dernière visite a eu lieu en 2001 mais il est hors service depuis quatre ou cinq ans. Pour le remettre en service, il aurait fallu une nouvelle source d'alimentation électrique, un module électronique et un filtre ultraviolet devant le tube photomultiplicateur. L'Institut national indonésien de l'aéronautique et de l'espace a apporté son soutien à ces travaux.

11. Les fonds provenant du Fonds d'affectation spéciale se sont élevés à 15 000 dollars pour l'activité 1 et à 16 100 dollars pour les activités 2 et 3.

12. Un rapport détaillé sur ces activités a été préparé par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et envoyé aux Parties en 2008, avec une lettre du Secrétariat invitant les Parties et les organisations internationales à contribuer au Fonds d'affectation spéciale. Une brochure sur le renforcement des capacités de surveillance de l'ozone dans les pays en développement, préparée conjointement par l'OMM et le Secrétariat de l'ozone pour attirer l'attention des Parties sur les activités de surveillance de l'ozone à financer en priorité et pour leur donner une idée de l'ordre de grandeur des fonds nécessaires à cet effet était également jointe à la lettre. La lettre encourageait aussi les pays en développement et les pays à économie en transition à soumettre des idées de projet à l'OMM et au Secrétariat. En août 2008, l'Azerbaïdjan a envoyé en réponse une proposition de projet au Secrétariat de l'ozone que celui-ci étudie de même que l'Organisation météorologique mondiale.

13. Les autres activités à financer au titre du Fonds d'affectation spéciale actuellement envisagées sont décrites ci-dessous :

a) Une intercomparaison de tous les instruments Dobson en Afrique aura lieu à Irene (Afrique du Sud) en novembre 2008. Le coût de l'opération, à laquelle participeront également des experts d'Europe et des États-Unis d'Amérique, est estimé à environ 86 000 dollars et sera intégralement pris en charge par le Fonds d'affectation spéciale. La contribution en nature de l'OMM à cette activité est estimée à 5 000 dollars de plus;

b) Une intercomparaison de tous les instruments Dobson en Amérique du Sud et en Amérique centrale est prévue à Buenos-Aires vers la fin de 2009 ou au début de 2010. Ceci fait partie des activités du Centre régional Dobson d'étalonnage de l'OMM accueilli par le Service météorologique national argentin. Le coût de l'opération est estimé à 50 000 dollars environ. L'OMM étudie actuellement la possibilité de trouver d'autres sources de financement pour couvrir une partie substantielle de cette somme;

c) Un étalonnage Brewer et la formation y relative sont prévus au Brésil pour un coût total estimé à 12 000 dollars.

D. Septième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne

14. La septième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone s'est tenue à Genève du 18 au 21 mai 2008. Les participants ont été informés des progrès accomplis et des activités entreprises au titre du Fonds d'affectation spéciale. Sur le thème du renforcement des capacités, les Directeurs de recherches sur l'ozone ont fait les recommandations suivantes au Fonds d'affectation spéciale :¹

a) Toutes les Parties sont instamment priées de continuer à contribuer au Fonds d'affectation spéciale (prolongé en vertu de la décision VII/2) pour financer des activités de recherche et d'observations systématiques, ce qui est indispensable pour permettre de réaliser les activités de renforcement des capacités décrites ci-dessus. A l'heure actuelle, ce Fonds est loin de pouvoir répondre à ces besoins. Des contributions monétaires et en nature sont nécessaires. Dans les rapports sur le Fonds d'affectation spéciale soumis aux Parties, il conviendrait également de quantifier les contributions spécifiques en nature destinées directement aux activités concernant l'ozone et les UV. Compte tenu de l'expérience passée et des besoins prévisibles, il faudrait prévoir au minimum des dépenses de 100 000 dollars par an en plus des différents types d'appui en nature;

b) Toutes les Parties sont instamment priées de soumettre des propositions concernant des activités de recherche et d'observations systématiques à financer par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne ou tout autre moyen approprié en nature. Les propositions peuvent être soumises pendant toute l'année et des conseils seront également demandés au Groupe consultatif de la Veille de l'atmosphère globale de l'OMM pour l'évaluation des propositions de projets.

¹ Projet mondial de l'OMM sur la recherche et la surveillance de l'ozone, rapport no. 51, WMO/TD-no. 1437, page 33. Ce rapport peut être consulté en ligne sur le site http://ozone.unep.org/Meeting_Documents/research-mgrs/7orm/7orm-report.pdf.